



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 21 juillet 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

Sont également présents, monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint et madame Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Bousez rappelle que conformément aux directives du gouvernement pour les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

21-07-21-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 33.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-07-21-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

4.1 **FRAIS DE REPRÉSENTATION**

4.1.1 **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME DANIELLE BÉLUSE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 MAI 2021 POUR UN MONTANT DE 50 \$, TAXES INCLUSES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



**4.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME MYLÈNE GALARNEAU POUR LA PÉRIODE DE FÉVRIER À JUIN 2021 POUR UN MONTANT DE 250 \$, TAXES INCLUSES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt des documents.

**4.1.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR RAYMOND MALO POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2021 POUR UN MONTANT DE 185,48 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt des documents.

**4.1.4 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MADAME MARIE-CLAUDE PERRON, POUR UN MONTANT DE 134,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 MAI AU 10 JUIN 2021 : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt des documents.

**4.2 CONGRÈS ET FORMATION**

**4.2.1 INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU CONGRÈS 2021 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM), DU 29 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2021, POUR MESSIEURS PATRICK BOUSEZ ET GUY-LIN BEAUDOIN : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités du 29 septembre au 2 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'inscription de l'événement ne sont pas encore connus;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'inscription de l'événement en 2020 étaient de 815 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02-110-00-346  
02-130-00-346

POUR CES MOTIFS,

**21-07-21-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

**d'autoriser** l'inscription et la participation de messieurs Patrick Bousez, préfet, et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au Congrès 2021 de la FQM, à titre de membres, au coût approximatif de 1 000 \$ chacun (incluant les taxes applicables) et **d'autoriser** les dépenses reliées aux coûts d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

**4.2.2 INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU COLLOQUE D'AUTOMNE 2021 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), DU 27 AU 29 OCTOBRE 2021, POUR MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 440 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**



CONSIDÉRANT la tenue du Colloque d'automne 2021 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), du 27 au 29 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cet événement qui aura lieu en présentiel dans la Ville de Matane;

CONSIDÉRANT le lieu où se tiendra le Colloque, le transport s'effectuera avec la voiture hybride de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02-110-00-346

02-130-00-346

POUR CES MOTIFS,

**21-07-21-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** l'inscription et la participation de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au Colloque d'automne 2021 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), à titre de membres, au coût de 440 \$ plus les taxes applicables et **d'autoriser** les dépenses reliées au coût d'hébergement et de transport, selon la Politique de remboursement des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

#### **4.3 GREFFE ET LÉGISLATION**

##### **4.3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 232 DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3<sup>E</sup> GÉNÉRATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : ADOPTION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne qu'une modification a été apportée à la résolution avec l'ajout du point suivant :

« *CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 25 janvier 2017.* »

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 25 octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE les articles 54 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) prévoient que le schéma d'aménagement doit être révisé à partir de la date du cinquième anniversaire de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 25 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 232 intitulé « *Schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges* » a été adopté, en vertu de l'article 56.3 de la LAU, le 25 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis gouvernemental sur le premier projet le 15 juin 2017, en vertu de l'article 56.4 de la LAU;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis technique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le premier projet le 8 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement numéro 232 a été adopté, en vertu de l'article 56.6 de la LAU, le 18 avril 2018;



CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 56.8 et suivants de la LAU, la MRC a tenu sept (7) assemblées publiques de consultation sur son territoire au courant de l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE lors des assemblées publiques de consultation, les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer et de déposer un mémoire;

CONSIDÉRANT les recommandations de la table régionale d'aménagement et du comité consultatif agricole de la MRC concernant la révision du schéma d'aménagement révisé de la MRC depuis la tenue des assemblées publiques de consultation;

CONSIDÉRANT QUE tout au long du processus d'adoption du règlement numéro 232, plusieurs commentaires et recommandations des citoyens, des municipalités, des ministères, des mandataires de l'État et de la CMM ont été intégrés au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 232 est adopté avec changements, en vertu de l'article 56.13 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE copie du règlement numéro 232 a été remis à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

**21-07-21-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** et résolu

**d'adopter** le règlement portant le numéro 232 intitulé « *Schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges* ».

**d'abroger** et de **remplacer**, par l'adoption du règlement numéro 232, le règlement numéro 167 intitulé « *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges* » entré en vigueur le 25 octobre 2004 et ses amendements.

**de joindre** le règlement portant le numéro 232 intitulé « *Schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges* » à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**de transmettre**, conformément aux articles 56.14 et 57.4 de la LAU, la résolution et le règlement édictant le schéma et d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération :

- au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour avis de la ministre sur la conformité du schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération aux orientations gouvernementales dans les 120 jours qui suivront la réception de la copie du règlement numéro 232, afin que celui-ci entre en vigueur conformément aux articles 56.17 et 57.8 de la LAU;
- à la Communauté métropolitaine de Montréal pour avis du conseil sur la conformité du schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) dans les 60 jours qui suivront la réception de la copie du règlement numéro 232, afin que celui-ci entre en vigueur conformément aux articles 56.17 et 57.8 de la LAU.

Le maire de la municipalité de Saint-Zotique, monsieur Yvon Chiasson, exprime sa dissidence au Schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**Proposition adoptée.**

**5. TRAVAUX D'ENTRETIEN – TRIBUTAIRE DU COURS D'EAU PAIEMENT - OCTROI DE CONTRAT À LA COMPAGNIE EXCAVATION JRD AU MONTANT DE 39 846,20 \$ À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien du tributaire du cours d'eau Paiement dans la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-21-05 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 9 juillet 2021 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 22 juin 2021 pour les travaux d'entretien de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419;

POUR CES MOTIFS,

**21-07-21-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

**d'octroyer** le contrat à la compagnie *Excavation JRD* pour un montant total de 39 846,20 \$ incluant les taxes applicables pour les travaux d'entretien du Tributaire du cours d'eau Paiement (Bassin 17 : Hudson : 4,88 % ; Saint-Lazare 67,56 % et Vaudreuil-Dorion : 27,56 %).



**Proposition adoptée.**

**6. ENTENTE RELATIVE À LA TRANSMISSION ET À L'UTILISATION DES DONNÉES D'HYDRO QUÉBEC AUX FINS DE PRODUCTION PAR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DE CARTES D'INONDATIONS : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de cartographie des zones inondables dans le cadre de l'entente intermunicipale entre les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes (municipalité de Saint-Placide) et de Vaudreuil-Soulanges ainsi que l'aide financière reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);



CONSIDÉRANT QUE cette entente désigne la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme gestionnaire de l'aide financière du MAMH;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2020 la MRC de Vaudreuil-Soulanges a été informée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la convention qui devait se terminer le 31 mars 2021 sera prolongée jusqu'à la signature d'une nouvelle convention;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention permettra au milieu municipal de cartographier les aléas d'inondations en fonction de la nouvelle méthodologie et du nouveau cadre normatif qui seront développés et qu'un montant additionnel de 8 M\$ sera disponible, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021, pour les huit signataires des conventions d'aide financière;

CONSIDÉRANT que plusieurs données et informations sont nécessaires à la calibration du modèle de la rivière des Outaouais en amont et en aval du barrage de Carillon;

CONSIDÉRANT que les données bathymétriques ont été acquises par Hydro-Québec pour ses besoins spécifiques dans le cadre des études menées pour la réfection de l'évacuateur de crue de l'aménagement hydroélectrique de Carillon, situé sur la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec accepte que la MRC utilise les données bathymétriques, conformément aux termes de l'entente, qui seront transmises en formats « PDF » et « AutoCad » via un lien sécurisé disponible pour une durée de trente (30) jours suivant la signature de l'entente;

POUR CES MOTIFS,

**21-07-21-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**  
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente relative à la transmission et à l'utilisation des données d'Hydro Québec aux fins de production par la MRC de Vaudreuil-Soulanges de cartes d'inondations.

**Proposition adoptée.**

**7. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (2021-2023) ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCC) ET LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AVEC LA PARTICIPATION DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE DEV VAUDREUIL-SOULANGES POUR UN MONTANT DE 139 000 \$ : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC planifie et réalise des projets en aménagement du territoire intégrant culture et patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettrait la réalisation de nouveaux projets ou la poursuite de projets débutés dans le cadre de l'entente 2021 :

- Élaboration par la MRC du plan directeur d'aménagement du parc du Canal-de-Soulanges faisant suite au concours de projet pour l'aménagement culturel et paysager du parc du Canal-de-Soulanges (48 000 \$);
- Création d'éléments structurants et concrets par DEV pour le développement culturel et patrimonial du canal de Soulanges (51 000 \$);
  - Mise en valeur du paysage d'hiver (projection, œuvres éphémères, etc.);
  - Diffusion des éléments historiques et patrimoniaux du canal – projet destiné au grand public (vidéo et site internet);
- Mise en place du concept directeur par le CACVS pour l'intégration des arts et de la culture à la phase chantier du Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges (PHVS) (40 000 \$);



CONSIDÉRANT QUE la MRC s'adjoit le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) et Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) à titre de partenaires pour réaliser les projets de cette entente;

CONSIDÉRANT QU'une prochaine entente pour les années 2022 et 2023 permettra d'apparier à 100 % les montants investis par la MRC via le CACVS et Développement (DEV) Vaudreuil-Soulanges pour la réalisation d'activités et de projets intégrant la culture au patrimoine;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux budgets 2021, 2022 et 2023 :

- 48 000 \$ de la MRC au poste 02 622 00 410 pour la durée de l'entente soit une période de trois ans;
- 40 000 \$ du CACVS budget du CACVS (résolution 2020-11-25 de la MRC);
- 51 000 \$ de DEV lettre d'entente du 12 juillet 2021;

POUR CES MOTIFS,

**21-07-21-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Philip Lapalme**  
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer l'entente de développement culturel 2021, 2022 et 2023 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un montant de 139 000 \$, somme répartie de la façon suivante :

- 48 000 \$ de la MRC au poste 02 622 00 410 pour la durée de l'entente soit une période de trois ans;
- 40 000 \$ du CACVS budget du CACVS (résolution 2020-11-25 de la MRC);
- 51 000 \$ de DEV lettre d'entente du 12 juillet 2021.

**Proposition adoptée.**

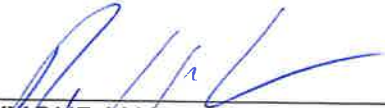
## **8. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**21-07-21-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**  
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

**que la séance soit levée à 19 h 43.**

**Proposition adoptée.**

  
\_\_\_\_\_  
PATRICK BOUSEZ  
Préfet

  
\_\_\_\_\_  
RAYMOND MALO  
Directeur général adjoint et secrétaire-  
trésorier adjoint